

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020033	Date d'inspection Le 07 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 2		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	21 janv. 2025	
Commentaires : Une employée a sa vérification du casier judiciaire, mais n'a pas la vérification du secteur vulnérable d'incluse. Une nouvelle vérification doit être complétée incluant la vérification du secteur vulnérable. Une preuve devra être envoyée à l'inspectrice.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	21 janv. 2025	
Commentaires : La copie de la vérification du casier judiciaire incluant le secteur vulnérable devra être ajoutée au dossier de l'employée.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Recommandation de continuer de vérifier l'état des matelas à langer qui commencent à être usés pour s'assurer qu'il n'y ait pas de fissures. - Rappel que les breuvages chauds doivent être dans des tasses hermétiques et hors de la portée des enfants de 2 ans et moins. <p>Observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants ont mangé leur collation. - Les nourrissons et le groupe de 2-3 ans ont fait des jeux libres. Le groupe de 4 ans a fait une discussion du matin en grand groupe. Ils ont discuté de la date, des animaux polaires et ont ensuite fait un collage de pingouin avec coton watt.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 janvier 2025

Date

original signé par
Naomie Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 janvier 2025

Date